



**Pour diffusion immédiate**

**LE CONSEIL NATIONAL DES LIGNES AÉRIENNES DU CANADA SE RÉJOUIT DU NOUVEL ACCORD SUR LE  
TRANSPORT AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LE COSTA RICA**

OTTAWA, le 11 août 2011 – La signature aujourd’hui d’un accord sur le transport aérien entre le Canada et le Costa Rica, créera des possibilités d’expansion des services aériens réguliers entre les deux pays, estime le Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA).

« Ce nouvel accord, qui permet aux transporteurs canadiens de desservir le Costa Rica sans restriction de capacité et de faire monter et descendre des passagers dans des pays tiers entre les deux pays, est bien accueilli par les plus importants transporteurs aériens du Canada et constitue un avantage supplémentaire important pour les voyageurs, a affirmé George Petsikas, président du CNLA. La ratification de cet accord assurera également aux transporteurs canadiens une protection contre le problème de longue date de la double imposition fiscale, ce qui réjouit le CNLA. »

Le CNLA, qui représente Air Canada, Air Transat, WestJet et Jazz Aviation LP, favorise fortement un cadre stratégique équilibré de libéralisation du transport aérien pour le Canada, qui assure des règles du jeu équitables et procure des avantages réciproques à valeur ajoutée maximums pour tous les intervenants concernés, y compris les consommateurs, les collectivités, les aéroports, l’industrie du tourisme et les sociétés aériennes canadiennes.

- 30 -

**Renseignements complémentaires :**

Brigitte Hébert

Conseil national des lignes aériennes du Canada

Tél. : 613-231-7223

[bhebert@airlinecouncil.ca](mailto:bhebert@airlinecouncil.ca)